

**EUREX-AUDIT
RHONE-ALPES**

Société de
Commissaires
aux Comptes
inscrite sur
la liste
nationale des
commissaires
aux comptes
de la CRCC de
Chambéry

INSTITUT LUMIERE

25, rue du 1^{er} Film

69008 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AU COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 03 04

Bureau de Lyon : 53 rue Vauban - 69006 Lyon - Tél : 04 72 75 49 00 - E-mail : eurex.lyon@eurex.fr
www.eurex.fr

INSTITUT LUMIERE
25, rue du 1^{er} Film
69008 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association INSTITUT LUMIERE,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSTITUT LUMIERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral et financier ainsi que les documents sur la situation financière et sur les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LYON, le 5 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
EUREX AUDIT RHONES-ALPES

Membre de la Compagnie Régionale de Chambéry

Bruno MICHEL
Associé



BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 354 541	2 208 580	145 961	6 410
Immobilisations incorporelles en cours	100 000		100 000	100 000
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	1 401 087	869 902	531 185	397 188
Immobilisations corporelles en cours	4 652 954	2 686 126	1 966 828	381 924
Avances et acomptes				68 015
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	722 600		722 600	722 400
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	44 537		44 537	43 676
TOTAL (I)	9 275 718	5 764 607	3 511 111	1 719 613
COMPTES DE LIAISON (II)
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	135 348	19 781	155 129	135 348
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés			529 675	924 667
Créances reçues par legs ou donations				
Autres			1 907 579	1 715 076
Valeurs mobilières de placement			3 854	702 355
Instruments de trésorerie				
Disponibilités			405 086	234 747
Charges constatées d'avance			139 252	151 960
TOTAL (III)	135 348	19 781	3 140 575	3 864 153
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 411 066	5 784 388	6 651 686	5 583 766

BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	33 050	33 050
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	45 735	45 735
Réserves pour projet de l'entité	30 490	30 490
Autres	228 529	228 529
Report à nouveau	996 942	822 613
Excédent ou déficit de l'exercice	192 822	174 328
Situation nette (sous-total)	1 141 923	1 334 745
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	863 724	395 945
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 005 647	1 730 690
COMPTES DE LIAISON (II)	-	-
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	238 920	509 293
TOTAL (III)	238 920	509 293
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 787 203	1 222 106
Emprunts et dettes financières diverses	157 000	184 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 760 290	982 832
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	594 776	667 523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	949	1 044
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	106 900	286 278
TOTAL (V)	4 407 118	3 343 783
Ecart de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	6 651 686	5 583 766

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	624 039	749 545
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	4 295 434	4 436 160
- dont parrainages	92 306	73 486
Produits de tiers financeurs		
Productions stockés	- 20 091	42 347
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	4 162 323	3 913 623
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	308 183	593 295
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	265	109
TOTAL I	9 370 152	9 735 078
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	361 144	406 289
Variation de stocks	- 2 184	14 235
Achat matière première	20 806	25 626
Autres achats et charges externes	5 799 196	5 434 684
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	214 856	236 217
Salaires et traitements	2 052 082	1 945 348
Charges sociales	850 557	860 120
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	241 544	264 918
Dotations aux provisions		
Dépréciation actif circulant	122	127 022
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	112 111	77 804
TOTAL II	9 650 233	9 363 793
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 280 081	371 286
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 735	5 824
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	5 735	5 824
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	51 786	19 277
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	51 786	19 277
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 46 051	13 453
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	- 326 132	357 833

COMPTES DE RESULTAT

COMPTES DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	44 530	17 252
Sur opérations en capital	112 222	107 716
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	156 752	124 968
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	23 441	21 740
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	23 441	21 740
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	133 310	103 228
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)		56 733
Engagements à réaliser sur ressources affectées		230 000
Total des produits (I+III+V)	9 532 639	124 968
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	9 725 460	308 473
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	- 192 822	- 183 505

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	254 916	254 916
Bénévolat	235 302	235 301
TOTAL	490 218	490 217
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	254 916	254 916
Prestations en nature		
Personnel bénévole	235 302	235 301
TOTAL	490 218	490 217

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES ANNEXE INSTITUT LUMIERE 2023

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). 2014-03, 2016-07, 2018-06 et 2020-08.

I - ACTIVITES :

La conservation et la diffusion des documents cinématographiques et audiovisuels. Il a notamment la responsabilité d'un musée, de 3 salles de cinéma, d'une cinémathèque, d'une bibliothèque, de la conservation des collections, de la gestion des droits d'auteurs sur les films des Frères Lumière, et de l'acquisition et la gestion des droits d'auteur sur tout autre film

La diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle à travers des festivals et autres manifestations.

L'INSTITUT LUMIERE a pour mission de transmettre à travers différentes propositions pédagogiques, le patrimoine cinématographique sous toutes ses formes auprès de La production, l'édition, la réalisation et la publication dans le domaine cinématographique et audiovisuel

La vente de produits dérivés.

Le développement, le cas échéant sous la forme de filiales, d'activités commerciales de toute nature en lien avec l'objet de l'association (cinéma, cinémathèque, musée, gestion des droits d'auteur etc.) et permettant le cas échéant, d'offrir également, des services divers au public (café, restaurants, librairie, etc.).

II - PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

III - FAITS CARACTERISTIQUES :

En 2023 le musée a été fermé pendant 9 mois ainsi que les salles du sous sol de la Villa en raison des travaux. Ces fermetures ont entraîné la baisse des recettes musée, produits dérivés et des locations de salle.

IV - POSTES DU BILAN

1 - VARIATION DES ACTIFS IMMOBILISES

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification mises en place pour les petites et moyennes entreprises, l'entreprise a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - FONDS PROPRES :

Le projet associatif concerne 30.490 euros en vue d'acquisition de patrimoine

Les autres réserves de 228.529 euros concernent des réserves ayant servi au financement des actifs depuis 1998, complétées par la somme 70.279 euros liée à l'apport du Musée du cinéma en 2001 (pour 23.172 euros en numéraire et 47.107 euros en matériels anciens).

Le report à nouveau se compose d'un montant de 996 941,62 euros.

3 - ACTIF CIRCULANT

STOCKS

Les stocks se composent de livres et produits dérivés et procèdent des méthodes suivantes :

- valorisation en entrée en valeur d'achats
- valorisation en entrée en valeur prix de revient pour les dons Actes Sud
- sortie des stocks au prix d'entrée

Méthode :

Les stocks sont dépréciés selon les règles suivantes :

1-Les livres de plus d'un an et ayant de très faibles ventes en 2023 sont dépréciés à 100%

3-Les produits dérivés anciens, ne faisant pas l'objet d'achats depuis plusieurs années et dont les ventes sont marginales, sont dépréciés à 100% (stocks posters, affiches...). Ceux concernant le Festival sont dépréciés à 100%

4-Les livres donnant lieu à des ventes significatives et régulières ne sont pas dépréciés

5- Les revues Positif sont dévalorisées à 90%.

6- La valeur du stock de la librairie s'élève à 220 423€. Ce stock est déprécié à 40% pour 106 494 € correspondant au montant de la valeur des livres en stock depuis plus de 3 mois et parus depuis plus de 12 mois, hors livres de poche, encyclopédies, dictionnaires et livres scolaires.

4 - FONDS DEEDIES

En euros	Partenaires privés	Début exercice	Dotations	Reprise	Fin exercice
Restauration Films Lumière	HFFPA	209 293		40 372	168 920
100 ans de cinéma Américain	Edition	70 000			70 000
renouveau recouvrement	Musée/salles	230 000		230 000	-
TOTAL		509 293	-	270 372	238 920

5 - TABLEAU DES PROVISIONS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
DEPRECIATION DU STOCK	381 102		37 688	343 413
CLIENTS	0	0	0	0

6 - CREANCES/DETTES

L'Institut Lumière a 4 prêt PGE obtenus en 2020 et 2021 pour la somme de 1 300 000€. L'Institut Lumière a remboursé en 2023 la somme de 284 738€. Pour les 2 premiers PGE (BNP 200k€+CC 300k€) les remboursements ont débuté en 2022 et se terminent en 2026.

pour les 2 PGE (BNP 400k€ et CC 400k€) les remboursements ont débuté en 2022 et se terminent en 2027.

En 2023 l'Institut Lumière a obtenu 2 prêts pour financer les travaux des 2 salles de cinéma du sous-sol de la Villa. Un prêt de 635 000€ et un prêt de 235 000€. L'Institut Lumière a remboursé en 2023 la somme de 20 164€. Le prêt de 235k€ sera remboursé en 2030, et le prêt de 635k€ en 2038

Les autres charges à payer, de 2 056 euros, correspondent à la taxe sur la publicité pour 821€ et l'URSSAF DA pour 1 235€.

7 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE /CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance représentent 139 252 euros ; il s'agit des assurances, loyers, locations de films, contrats de maintenance, Internet, et chèques déjeuner.

Les produits constatés d'avances sont de 99 900euros. Il s'agit notamment des abonnements qui ont été pris ou renouvelés automatiquement en 2023 mais reportés sur 2024 au prorata du nombre de mois ouverts, ainsi que les billets cinéma achetés en 2024 pour des séances en 2024, les abonnements Positif, et les tickets CE. La subvention de la Métropole de 10 000€ concerne l'année scolaire 2023/2024, attribuée pour le cycle Class.com (scolaire). La subvention du CNC de 6 000€ pour l'édition du livre sur les mémoires de Bertrand Tavernier qui n'est pas encore sorti. Une facture éditée destinée à l'université de Bordeaux pour des abonnements à la revue Positif pour 2024.

8 - SUBVENTIONS

Les subventions sont affectées aux dépenses générales de l'association, conformément à sa mission statutaire de diffusion du patrimoine cinématographique.

	Montant TTC
Ville de Lyon	700 000
CNC	1 203 000
Région Rhône-Alpes Auvergne	410 000
Métropole	173 242
TOTAL	2 486 242

Le montant des subventions de fonctionnement de l'Institut Lumière - hors festival - s'élève à 2 486 242€. Le coût de fonctionnement de l'Institut Lumière est de 4 937 243€ (hors évènement exceptionnel). Les subventions couvrent donc les besoins de fonctionnement à 50%.

Les subventions exceptionnelles et /ou affectées concernent des projets précis

CNC (Festival MIFC + salon DVD)	75 000
SACEM (IL)	10 000
SACD (Festival)	4 800
SACD (IL)	8 700
CNL (Positif)	7 000
Région Rhône-Alpes Auvergne (Festival)	250 000
Métropole (Festival)	1 040 881
Région (Plateforme numérique)	40 000
Préfecture (Festival)	17 500
Europe (MIFC)	162 000
DRAC (pédagogie)	9 900
Métropole Classe culturelle num	10 000
Métropole (MIFC)	4 300
DRAC (plateforme numérique diffusion Films Lumière)	30 000
CNC (aide selective livre Mémoires de B Tavernier)	6 000
TOTAL	1 676 081

Subventions exceptionnelles d'équipement pour le financement des travaux d'accessibilité à la Villa Lumière et de rénovation des salles du sous-sol

CNC	400 000
Ville de Lyon	60 000
Métropole	60 000
Région ARA	60 000
TOTAL	580 000

9- CHIFFRE D'AFFAIRES	Euros HT
Projections	1 348 806
Musée & exposition	125 955
Locations de salle	57 000
Autres ventes (produits dérivés, prestations ext.)	1 164 153
Partenaires privés	2 223 558
TOTAL	4 919 472

10-LOCATION LONGUE DURÉE

Ces matériels sont en location longue durée

	Durée	EN 2023	Engagements
PHOTOCOPIEURS	Franfinance 01/2019 au 01/2024	26 109	2 176
Zeendoc	CM CIC 04/2020 au 04/2025	4 091	5 455
ALARME Hang	GRENKE 07/2019 au 09/2024	504	378
ALARME club 48	GRENKE 07/2020 au 09/2025	468	819
ALARME arbres sec	GRENKE 07/2020 au 09/2025	744	1 302
ALARME Decines	GRENKE 07/2020 au 09/2025	792	1 386
ALARME entrepot	GRENKE 07/2020 au 09/2025	1 800	3 150
ALARME musée	GRENKE 10/2023 au 03/2026	1 398	9 042
VEHICULE	Volvo 10/2020 au 10/2023	14 506	14 506
	Expert Peugeot 02/2022 au 02/2026	4 619	10 009
	2008 Peugeot 02/2022 au 02/2026	4 682	10 143
TOTAL LOCATION		59 712	58 365

11 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

CHARGES EXEPTIONNELS	Ecart divers	22 870	
PENALITES ET AMENDES	Amendes	571	
PRODUITS EXEPTIONNELS	Ecart caisse, annulation de provisions		44 530

Charges exceptionnelles correspondent essentiellement à l'annulation de provisions de 2020 et 2021 pour 22 287€

Produits exceptionnels : principalement annulation de provisions de 2017 et 2018 pour 21 142, ainsi que l'annulation des tickets CE non utilisé pour 6 872€.

12 - ENGAGEMENT RETRAITE

L'Institut Lumière a commencé à provisionner les départs à la retraite à venir, en soucrivant un contrat avec abondement de la somme de 70 322€ au 31 décembre 2023.

13 - EFFECTIF

L'Institut Lumière compte 44 salariés (5 CDD, 2 alternants, et 37 CDI) présents au 31.12.2023, dont 7 salariés à temps partiels, dont une personne en congés parental mi-temps et une personne en invalidité et une personne en congés maladie.

L'effectif se compose de 14 hommes et 30 femmes.

L'effectif moyen pondéré (ETP) est de 47 personnes en 2023.

14 - Informations sur les filiales

L'Institut Lumière a une participation de 65% dans une SAS Cinémas Lumière. Son chiffre d'affaires est de 1 743 327 € Le résultat s'affiche en déficit de 29 212 €. Nous avons fait une avance de trésorerie de 198 013€, dont des intérêts pour 2 912€, en 2023.

L'Institut Lumière a une participation de 100% dans une SAS Sorties d'Usine Productions. Son bilan a été arrêté le 31/12/2023. Son chiffre d'affaires est de 6 252 €. Le résultat s'affiche en déficit de 5 406€.

L'Institut Lumière a une participation de 100% dans une SAS Café Lumière. Son bilan a été arrêté le 31/12/2023. Son chiffre d'affaires est de 547 078€. Le résultat s'affiche en déficit de 8 025€.

L'Institut Lumière a une participation de 100% dans un fonds de dotation Linder.

15 - Salaires

Le montant brut des 3 premiers salaires de l'Institut Lumière s'élève à 281 713€. Le montant des avantages en nature ne concerne qu'un seul salarié et s'élève à 2 901€.

16- Informations

Les honoraires du commissaire aux comptes pour 2023 ont été provisionnés à hauteur de 5 700€.

17- Mise à disposition

La ville de Lyon met à la disposition de l'Institut Lumière des locaux, la Villa ainsi que le Hangar du Premier Film pour une valeur locative actuelle estimée à 254 916€/HT/HC/an. Depuis 2020 l'Institut Lumière verse une redevance annuelle à la Ville dans le cadre de ses privatisations.

Les archives du Premier Film sont mises à disposition par la Région (valorisation des espaces en attente de la Région).

Le bénévolat représente 14 516h pendant le festival pour 741 bénévoles. La valorisation de ce bénévolat s'élève à 1 67 224€ brut soit un cout total de 235 302€ en tenant compte des charges patronales

Le Festival Lumière ne pourrait pas se dérouler de la même manière, tant d'un point de vue financier que du point de vue du sens de l'implication citoyen sur cet événement, sans la participation active des bénévoles. L'Institut Lumière n'a pas recours au bénévolat en dehors du Festival.

18- Résultat

Le résultat est déficitaire de 192 822€.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 283 708		186 333
Total I	2 283 708		186 333
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 249 326		151 761
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 045 494		1 496 018
Matériel de transport	8 333		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	883 851		265 883
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Total II	4 187 004		1 913 662
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence	722 400		200
Autres participations			
Autres titres immobilisés	43 676		861
Prêts et autres immobilisations financières			
Total III	766 076		1 061
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	7 236 787		2 101 057

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		15 500	2 454 541	
Total I		15 500	2 454 541	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			1 401 087	
Installations générales, agencements et aménagements divers		19 264	3 522 248	
Matériel de transport			8 333	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		27 362	1 122 372	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Total II		46 626	6 054 040	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence			722 600	
Autres participations				
Autres titres immobilisés			44 537	
Prêts et autres immobilisations financières				
Total III			767 137	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		62 126	9 275 718	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 177 297	46 782	15 500	2 208 580
Total I	2 177 297	46 782	15 500	2 208 580
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	852 138	17 764		869 902
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 808 263	106 661	19 264	1 895 660
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 333			8 333
Matériel de transport	739 158	70 337	27 362	782 133
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total II	3 407 892	194 761	46 626	3 556 028
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	5 585 190	241 544	62 126	5 764 607

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements net amort à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvpt.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immos incorporelles							
Total I							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst.générales, agenc. aménag. Const.							
Inst. techniques, mat. et outillage indus.							
Inst.générales, agenc. aménag. Divers							
Matériel de transport							
Mat de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total II							
Frais d'acqu. des titres de participation							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)							

Cadres C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Total I					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pertes d'emploi					
Autres provisions pour risques					
Provisions pour charges sur legs et donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
Total II					
Provisions pour dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours	135 348	40 130	20 349		155 129
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
Total III	135 348	40 130	20 349		155 129
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	135 348	40 130	20 349		155 129

<i>Dont dotations et reprises :</i>	- d'exploitation			
	- financières			
	- exceptionnelles			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
		44 537		44 537
De l'actif circulant				
Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux				
Autres créances clients, usagers, adhérents				
Reçues sur legs et donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
		529 675	529 675	
		701 839	701 839	
		341 193	341 193	
		807 334	12 800	794 534
		135	135	
		139 252	139 252	
Total		2 563 965	1 724 894	839 071

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Cadre A	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
		1 787 203	349 000	1 001 936	436 267
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
		157 000	27 000	130 000	
Fournisseurs et comptes rattachés					
		1 758 820	1 758 820		
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés					
		141 385	141 385		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
		344 298	344 298		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
		65 335	65 335		
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		43 758	43 758		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes					
		949	949		
Produits constatés d'avance					
		106 900	106 900		
Total		4 405 649	2 837 445	1 131 936	436 267

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	33 050				33 050
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	304 753				304 753
Report à nouveau	822 613	174 328			996 942
Excédent ou déficit de l'exercice	174 328			-367 150	-192 822
Situation nette	1 334 745				1 141 923
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	395 945		580 000	-112 222	863 724
Provisions réglementées					
TOTAL	1 730 690		580 000	-112 222	2 005 647

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

NATURE DES SUBVENTIONS	Affectation	Montant à l'origine	Rapport au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Subvention		1 696 293	-561 397	-2 257 689
Amortissement		1 300 347	93 618	1 393 965
Total		2 996 640	-467 779	-863 724
Total				

TABLEAUX DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

FONDS DEDIES ISSUS DE :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont amort.		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<i>Restauration Films Lumière</i>	209 293		40 372			168 920	
<i>100 ans de cinéma Américain</i>	70 000					70 000	
<i>Publicité réouverture salles/musée</i>	230 000		230 000				
Subventions d'exploitation	509 293		270 372			238 920	
Contributions financières d'autres organismes - Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	509 293		270 372			238 920	

TABLEAUX DE VARIATION DES FONDS REPORTÉS

FONDS REPORTES ISSUS DE :				Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations - Total							
donations temporaires d'usufruit - total							
TOTAL							

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Nature:

La ville de Lyon met à la disposition de l'Institut Lumière des locaux, la Villa ainsi que le Hangar du Premier Film pour une valeur locative actuelle estimée à 254 916€/HT/HC/an. Depuis 2020 l'Institut Lumière verse une redevance annuelle à la Ville dans le cadre de ses privatisations.

Les archives du Premier Film sont mis à disposition par la Région (valorisation des espaces en attente de la Région).

Le bénévolat représente 14 516h pendant le festival pour 741 bénévoles. La valorisation de ce bénévolat s'élève à 167 224€ € brut plus 86 957€ de charges soit un cout total de 235 302€

Modalités de recensement, de quantification et de valorisation :

Calcul du bénévolat

741 bénévoles pour 14516h valorisées à 11,52€/h + 52% de charges soit un cout total de 235302

Pour le calcul du nombre et des heures des bénévoles nous utilisons le logiciel Recrewteer.

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	7 500	37 706
Instruments de trésorerie		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	7 500	37 706

CHARGES A PAYER

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231 942	323 105
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	594 776	667 523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	949	1 044
Instruments de trésorerie		
Total	827 667	991 672

PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	106 900	286 278
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	106 900	286 278

Charges constatées d'avance	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	139 252	151 960
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	139 252	151 960

Association

INSTITUT LUMIERE

Exercice clos le : 31/12/2023

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

NEANT

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'Institut Lumière a une participation de 65% dans une SAS Cinémas Lumière. Son chiffre d'affaire est de 1 743 327 € Le résultat s'affiche en déficit de 29 212€. Nous avons fait une avance de trésorerie de 195 101€ en 2023.

L'Institut Lumière a une participation de 100% dans une SAS Sorties d'Usine Productions. Son bilan a été arrêté le 31/12/2023. Son chiffre d'affaires est de 6 252€. Le résultat s'affiche en déficit de 5 406€.

L'Institut Lumière a une participation de 100% dans une SAS Café Lumière. Son bilan a été arrêté le 31/12/2023. Son chiffre d'affaires est de 547 078€. Le résultat s'affiche en déficit de 8 025€.

L'Institut Lumière a une participation de 100% dans un fonds de dotation Linder.